

Motion populaire en faveur des jeunes adultes handicapés Le Grand Conseil approuve sans réserve !

La motion populaire lancée en décembre dernier par les parents de jeunes adultes handicapés menacés d'être abandonnés par l'Etat faute de moyens financiers, a été acceptée ce mercredi 25 avril par tous les groupes du Grand Conseil et par le Conseil d'Etat. Un rapport et une loi seront rédigés en vue de la mise en œuvre dans le Canton de la loi fédérale sur l'intégration des personnes handicapées (LIPPI).

En clair, la mobilisation extraordinaire de tous les parents concernés, mais aussi de toute la population neuchâteloise (pour rappel, près de 4'000 signatures ont été récoltées en 6 semaines !) a porté ses fruits et c'est heureux.

Les associations de parents se réjouissent de ce vote et remercient toutes les personnes qui les ont soutenues dans ce combat. Elles tiennent cependant à souligner que la décision d'aujourd'hui restera lettre morte si les moyens nécessaires à l'ouverture de nouvelles structures d'accueil pour les jeunes en situation de handicap ne sont pas octroyés, déjà dans le budget 2013.

Cerebral et **insieme** Neuchâtel appellent donc les députés à être cohérents et à ne pas oublier leur vote d'aujourd'hui au moment de l'examen du budget.

Pour tout renseignement complémentaire :

Carine Skupien, tél 076 431 41 58